



Préfecture de l'Eure
Canton de Pacy-sur-Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de La Chapelle Longueville

**2026DCM32 Classement de la parcelle
588AM339 dans le domaine public**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier juillet, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

Étaient présents : BEAU Christophe, CARTENET Virginie, CARTON Philippe, CHÉRENCEY Karine, CHEVALIER Grégory, DELOTTE Nathalie, DIEUDONNÉ Marie-Christine, GARNIER Julien, GASSIES Jean-Marie, GINESTIERE Isabelle, JOILLE Thomas, LARDILLEUX-CORNET Catherine, LEBEL Nathalie, LECOLLAIRE Marie, Jennifer MENDY, PICOUAYS Thomas, REGNIER Christophe, ROUEN Marjory, ROUSSARIE Pascale, SAFFRÉ Laurent, SIMMONIN Sylvain, VILLAIN Maud

Ont donné pouvoir : BOUTRAIS Patrice pouvoir à LEBEL Nathalie, EOCHE-DUVAL Juliette pouvoir à GINESTIERE Isabelle, HAQUET Christine pouvoir à ROUSSARIE Pascale, LUBAS Jean-Marc pouvoir à CARTON Philippe, ROQUES Stéphane pouvoir à CHÉRENCEY Karine

Soit sur 27 membres en exercice, 22 présents. Madame Nathalie DELOTTE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2111-1 disposant que le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public
- soit affectés à un service public

Vu la décision du Maire n°2026DM05 portant sur l'affectation de la parcelle 588AM339 à l'usage du public,

Considérant que cette parcelle est ouverte au public et qu'un projet de parking, création d'un accès pompiers et implantation d'un terrain de basket ont fait l'objet de la délibération 2025DCM33 du 9 avril,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- CONSTATE l'affectation au public de la parcelle 588AM339.
- PROCÉDE au classement dans le domaine public communal de la parcelle 588AM339.
- AUTORISE Madame La Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

À La Chapelle-Longueville,
Le 08/07/2026

La Maire
Karine Chérencey



La secrétaire de séance
Nathalie Delotte